



Paris, le 28 juin 2018

Communiqué de presse

Raymond Leban, réélu à la présidence de CGPC

L'Assemblée générale ordinaire de CGPC s'est tenue le 25 juin dernier et a renouvelé Raymond Leban, le Président en exercice, Philippe Bernardi, Directeur des assurances de personnes à la FFA, et Olivier Potellet, PDG de Patrimoffice, en tant qu'administrateurs.

Le conseil d'administration constitué à l'issue des élections a réélu Raymond Leban président de CGPC à l'unanimité pour un deuxième mandat de 3 ans.

Raymond Leban sera assisté d'un bureau composé notamment de Philippe Bernardi, Maurice Julliard, Directeur des réseaux Vie de Covéa, et Etienne Pelcé, Directeur d'Allianz patrimoine.

A propos de CGPC

CGPC: une vocation de certification professionnelle au service de la protection du consommateur-épargnant

Créée en 1997, CGPC est une association à but non lucratif dédiée à la protection du consommateur-épargnant, qui a pour mission principale de promouvoir, organiser et gérer la certification des Conseils en Gestion de Patrimoine (CGP), à travers un examen couvrant l'ensemble des disciplines mobilisées dans la prestation de conseil en gestion de patrimoine et vérifiant l'aptitude à conduire un processus de conseil « dans l'intérêt du client ». Depuis sa création, plus de 2600 professionnels ont réussi cet examen de certification. Près de 1700 d'entre eux exercent aujourd'hui le métier de CGP en satisfaisant aux exigences de formation continue validée qui conditionnent la conservation de la certification.

CGPC est la seule instance agréée en France par le Financial Planning Standards Board (FPSB), propriétaire de la marque CFP® pour le monde (hors USA). FPSB réunit les organisations certifiantes de 26 pays, qui regroupent près de 180.000 professionnels en garantissant une même qualité de certification, une même rigueur de sélection et de contrôle et une même éthique, quel que soit le pays.

Depuis début 2017, la certification CFP® de CGPC jouit d'une reconnaissance « académique » européenne et française au niveau « EQF 7 ». En effet, les professionnels qui passent avec succès les épreuves de certification CFP/CGPC, peuvent obtenir simultanément un titre de même nom enregistré au RNCP au niveau I français, c'est à dire reconnu par l'Etat comme équivalent au master (bac+5). Ce titre ouvre aussi les portes des activités réglementées du CGP (CIF, IAS, IOBSP, carte T).

Contact presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki: +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr